

AUTOMNALE DES ARTS de FRONTON

EXPOSITION DE PEINTURE & SCULPTURE

L'**Automnale des Arts**, salon d'arts visuels, est un **lieu d'expression de la liberté artistique**, quelle que soit la technique utilisée par les artistes, et du **dialogue entre les créateurs et le public de tous les âges**.

L'**Automnale** est à la fois une invitation lancée aux **artistes confirmés**, une occasion pour les **artistes amateurs** de rencontrer le public et une **démarche d'éveil artistique des plus jeunes**, qui ont toujours une place réservée au Salon.

L'**appui à la création artistique**, la **fraternité artistique** et le **dialogue entre les générations** sont les objectifs majeurs du Festival.

Toutes les techniques de peinture et de sculpture sont acceptées :

- Peinture : huile, acrylique et mix média, aquarelle, arts graphiques ;
- Sculpture : modelage, assemblage, taille.

Les organisateurs se refusent d'exercer toute forme de censure et accueillent volontiers tous les artistes qui souhaitent participer. En raison des capacités d'accueil limitées de l'Espace Gérard Philippe, les organisateurs se réservent toutefois le droit de veiller à une **distribution équilibrée et équitable des arts et techniques artistiques représentés**, en accord avec les objectifs du Salon.

Les artistes exposants s'engagent à proposer uniquement des **créations originales** dans le **respect de la propriété intellectuelle** et à veiller à ce que **le contenu des œuvres exposées tienne compte de la sensibilité d'un jeune public**.

Les œuvres peuvent être proposées à la vente. Les prix des œuvres seront affichés à l'accueil de l'exposition, mais ne figureront pas sur le catalogue du salon. La municipalité ne retient aucune commission.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les exposants indiquent au moyen du **formulaire d'inscription en ligne** l'art et la technique utilisée, la **liste des œuvres** proposées avec leurs **dimensions respectives**. En raison des capacités d'accueil limitées, le nombre d'œuvres exposés est limité à **2 mètres linéaires pour les peintures** et à **5 pièces pour les sculptures** (tenant compte des dimensions).

Chaque exposant acquittera un **droit d'accrochage de 25 €**. Le paiement se fait par **chèque à l'ordre du Trésor Public** transmis aux organisateurs après la confirmation de la participation. La confirmation n'est définitive qu'après réception du chèque. Une fois la participation confirmée par les organisateurs et acceptée par l'artiste, aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.

Les **tableaux** devront être munis d'un système d'accrochage solide, permettant une manipulation aisée. Chaque œuvre doit porter au verso le **nom et les coordonnées de l'artiste**, le **titre de l'œuvre**, ainsi que le **prix**, dans le cas où l'œuvre est proposée à la vente.

Pour s'assurer de la meilleure mise en valeur de leurs créations, les **sculpteurs** sont invités à apporter leurs propres socles.

Le Salon est couvert par une assurance contre les risques de perte, destruction, détérioration, avarie ou disparition consécutifs à un accident, à un incendie, une explosion, chute de la foudre, vol, à l'action de l'eau ou d'évènements naturels et subis par les objets présentés lors de l'exposition. Les exposants peuvent contracter une assurance personnelle s'ils le jugent nécessaire.

LE PALMARES DE L'AUTOMNALE

L'Automnale des Arts est parrainée par un **jury** composé d'artistes reconnus et des invités d'honneur du Salon. Les membres du jury décernent un prix pour chaque technique artistique représentée. Les artistes et les œuvres primés sont annoncés lors du **vernissage** qui a lieu dans la soirée du premier dimanche du Salon.

ANIMATIONS DU SALON

L'**Automnale des Arts** est une occasion offerte aux artistes de rencontrer le public. Les exposants sont vivement incités à être présents pendant toute la durée du festival, à proposer des **ateliers pédagogiques**, notamment à destination des enfants, et des **démonstrations** pour le grand public.

CALENDRIER

Inscriptions	Avant le premier week-end d'octobre
Dépôt des œuvres	Espace Gérard Philipe, le mercredi précédant l'ouverture du Salon, de 9 h à 19 h sans interruption
Impressions des catalogues	Le jeudi suivant le dépôt des œuvres
Installation des œuvres	Le jeudi et le vendredi précédant l'ouverture du Salon
Durée de l'exposition	Les deux derniers week-ends de novembre (du vendredi soir au dimanche soir, y compris pendant la semaine)
Horaires d'ouverture	Samedi : de 10h à 12h et de 14h à 19h Dimanche : de 14h à 19h En semaine : de 10h à 12h et de 14h à 19h
Vernissage	Premier dimanche du salon, annonce des prix du jury
Retrait des œuvres	Espace Gérard Philipe, le lundi après la clôture du Salon, de 9 h à 16 h sans interruption

En vue d'une bonne organisation du Salon et par fraternité artistique, nous vous demandons de bien vouloir respecter les délais d'inscription, ainsi que les dates de dépôt et de retrait des œuvres.

